

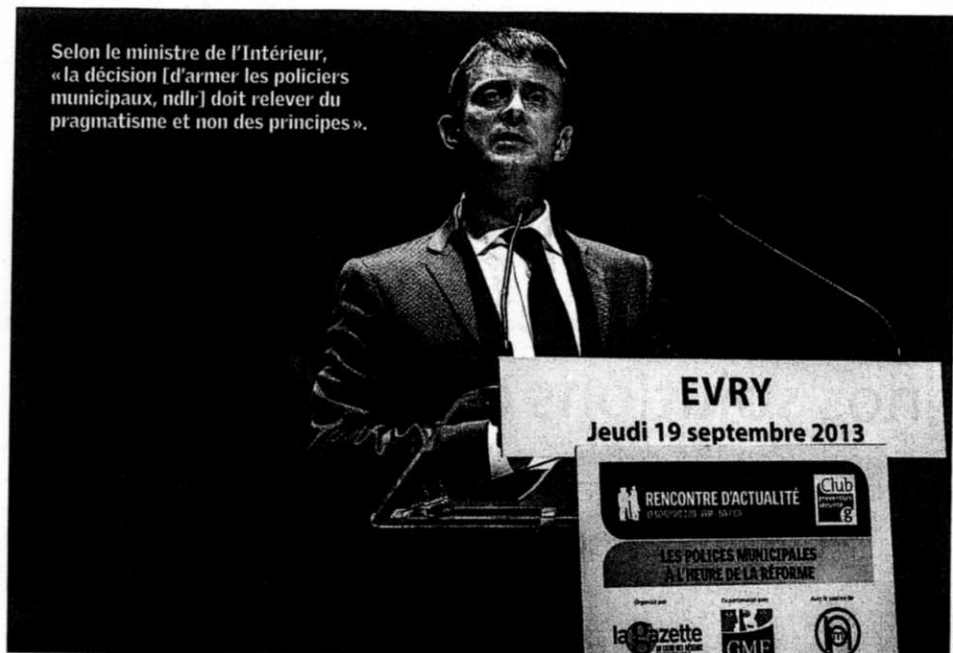
Police municipale

Manuel Valls détaille son plan d'action

Le 19 septembre à Evry, le ministre de l'Intérieur a déclaré que les polices intercommunales sont l'une de ses priorités.

Selon le ministre de l'Intérieur, « la décision [d'armer les policiers municipaux, ndr] doit relever du pragmatisme et non des principes ».

Quelle place pour les policiers municipaux (PM) dans le paysage de la sécurité? Devant un parterre de 350 agents réunis par le Club prévention-sécurité de « La Gazette », à Evry, le 19 septembre, le ministre de l'Intérieur a répondu aux nombreuses interrogations de professionnels qui, malgré l'essor de leur métier, continuent de chercher leur place. Dans cette ville de l'Essonne (52000 hab.), où il a piloté une police municipale armée durant les dix années de son mandat, Manuel Valls a rendu hommage à l'action des 20000 PM, « acteurs déterminants de la tranquillité publique et de la sécurité ».



Coopérer avec les forces de l'Etat

Dans un entretien mis en ligne sur notre site, le ministre reconnaît néanmoins l'impossibilité pour l'Etat de définir une « doctrine d'emploi nationale » au regard de la grande hétérogénéité des situations locales. « La diversité des missions confiées et des moyens affectés aux polices municipales relève des maires », souligne-t-il, avant d'inviter prudemment chaque élu à « consulter son conseil municipal sur une doctrine locale d'emploi », à rattacher à la convention de coordination. Il apporte en outre son soutien à la proposition des sénateurs René Vandierendonck (PS) et François Pillet (UMP) d'intégrer « au sein d'un même cadre d'emplois les agents de police municipale et les gardes champêtres ».

Au-delà, le ministre de l'Intérieur souligne la nécessité d'approfondir la coopération avec les policiers d'Etat, annonçant au passage

le lancement d'une expérimentation sur l'interopérabilité des communications radio à Evry, Libourne, Annecy-le-Vieux et sur le territoire du Grand Nancy. Parmi les autres priorités, Manuel Valls réitère sa volonté de développer les polices intercommunales qui, malgré l'aubaine qu'elles représentent pour les petites communes, peinent à séduire les élus locaux. Une enquête publiée en mai par l'Assemblée des communautés de France (ADCF) en dénombrait seulement quinze sur le territoire national.

Cependant, selon le ministre, cette mutualisation intercommunale, qui devrait être facilitée dans le futur acte III de la décentralisation, « permettrait de mieux adapter l'action des policiers municipaux aux variations, dans l'espace et dans le temps, des besoins de présence et de régulation de proximité, ainsi

qu'aux évolutions de la délinquance qui n'ont que faire des limites communales ».

Alors que le débat sur l'insécurité refait surface, le ministre s'est également exprimé sur l'armement, dont la généralisation est revendiquée par certains syndicats. « Je suis conscient des risques inhérents aux missions accomplies par les forces de sécurité sur le terrain », indique-t-il. Mais « c'est aux maires de décider si les PM doivent être armés ou pas [...] ». La décision doit relever du pragmatisme et non des principes. Elle doit essentiellement tenir compte des réalités du terrain », précise-t-il.

Pas de contrôles d'identité

De même, Manuel Valls a balayé d'une main la possibilité de permettre aux policiers municipaux de procéder à des contrôles d'identité. Une requête formulée ces dernières semaines par le député maire (UMP) de Nice, Christian Estrosi, également président de la commission consultative des polices municipales. « Le législateur a toujours exclu de confier aux polices municipales des pouvoirs d'investigation qui relèvent de la police et de la gendarmerie nationales », rappelle le ministre, selon lequel cette procédure n'est réclamée ni par les maires ni par les professionnels eux-mêmes. *Hervé Jouanneau*

Arbitrage à venir sur le volet social

Très attendu par les syndicats sur le volet social de la profession, Manuel Valls a tenu à rassurer les policiers municipaux. Révélant que les dossiers étaient « techniquement prêts » et que le travail interministériel était sur le point d'aboutir, le ministre de l'Intérieur a promis « des avancées tangibles, malgré le contexte budgétaire difficile ». Au programme : la création d'échelons supplémentaires, l'attribution obligatoire de l'indemnité spéciale de fonction, l'assouplissement des conditions de nomination des directeurs. Les négociations en faveur de la catégorie C de la fonction publique territoriale bénéficieront, par ailleurs, aux agents de police municipale.

Retrouvez l'entretien avec Manuel Valls sur notre site : www.lagazette.fr/195042